

DEPARTEMENT DU NORD
Métropole Européenne de LILLE

Enquête publique relative au
Projet de Plan de Mobilité
Horizon 2035
de la Métropole Européenne de LILLE



Annexe 2 :

Formalités administratives

<u>Date de l'enquête</u>	du mardi 28 février 2023 au lundi 03 avril 2023 inclus.
<u>Commission d'enquête</u>	Présidente de la commission d'enquête : Mme CARTON Peggy Commissaires enquêteurs : <i>Mr DATHY Patrick</i> <i>Mr DUC Jacques</i> <i>Mr LEBON Christian</i> <i>Mr ROPITAL Jean-Michel</i>

Arrêté de M. le Président de la MEL



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20230202-lmc100000097654-AI
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 02/02/2023
Retour préfecture le 02/02/2023
Publié le 03/02/2023

23-A-0034

Arrêté du Président de la Métropole européenne de Lille

OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN DE MOBILITE (PDM) - HORIZON 2035

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 22-A-0465 du 20 décembre 2022 portant délégation de fonctions aux membres de l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 22-A-0467 du 20 décembre 2022 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Vu l'article L.1214-16 du code des transports soumettant le projet de Plan de Mobilité Horizon 2035 à enquête publique ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-1 et suivants, et R.123-1 et suivants relatifs à l'enquête publique ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 122-4 et suivants et R.122-17 relatifs à l'évaluation environnementale des plans et programmes ayant une incidence notable sur l'environnement ;

Vu la délibération de la métropole européenne de Lille n° 22 C 0175 du Conseil métropolitain du 24 juin 2022 ayant arrêté le projet de Plan de Mobilité Horizon 2035, tiré le bilan de la concertation volontaire et autorisé Monsieur le Président de la MEL à procéder aux formalités de mise en œuvre de l'enquête publique ;

Vu la décision n° E22000134/59 du 28 novembre 2022 du Président du tribunal administratif de Lille désignant une commission d'enquête.

Considérant que le projet de Plan de Mobilité Horizon 2035 a fait l'objet des consultations administratives dans les conditions et délais prévus par la loi, qu'il a été transmis pour avis à l'autorité environnementale et que les avis recueillis seront versés au dossier d'enquête publique ;

23-A-0034



Arrêté Du Président

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Considérant que les conditions d'ouverture et de déroulement de l'enquête publique ont été déterminées en concertation avec Madame la Présidente de la commission d'enquête.

ARRÊTE

Article 1. Enquête publique : objet et caractéristiques principales

Il est procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan de Mobilité Horizon 2035 couvrant le territoire de la métropole européenne de Lille (MEL).

Le siège de l'enquête est la métropole européenne de Lille, 2 Boulevard des Cités Unies à Lille.

Article 2. Durée de l'enquête publique et modalités de consultation du dossier et de participation du public

Après concertation avec la commission d'enquête, il est décidé une enquête publique, visée à l'article 1er, qui aura lieu du mardi 28 février 2023 à 9h00 au lundi 3 avril 2023 à 17h00, soit 35 jours consécutifs.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra **consulter le dossier sur support papier** :

- A la métropole européenne de Lille, bâtiment Euralliance, 4 avenue de Kaarst à la Madeleine, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;
- Dans les lieux d'enquête suivants : hôtels de ville des communes ci- après désignées, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux :
 - Armentières ;
 - Roubaix ;
 - Sainghin-en-Weppes ;
 - Villeneuve-d'Ascq ;
 - Wervicq-Sud.

23-A-0034



Arrêté Du Président

Le contenu du dossier est le suivant :

- Le projet de Plan de Mobilité de la MEL Horizon 2035 couvrant le territoire de métropole européenne de Lille et sa note de présentation ;
- Le bilan de la concertation volontaire ;
- L'évaluation environnementale ;
- Les avis rendus par les conseils municipaux ;
- Les avis rendus par les personnes publiques associées ;
- Les avis facultatifs rendus par d'autres structures ;
- L'avis rendu par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra **consulter le dossier sous forme dématérialisée** :

- Sur le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> ;
- Sur un poste mis à la disposition du public à la métropole européenne de Lille, bâtiment Euralliance, 4 avenue de Kaarst à la Madeleine, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;
- Sur un poste informatique disponible dans les lieux d'enquête suivants : hôtels de ville des communes de Armentières, Roubaix, Sainghin-en-Weppes, Villeneuve d'Ascq et Wervicq-Sud, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, **le public pourra présenter ses observations ou propositions** :

- Sur le registre papier, à la métropole européenne de Lille, bâtiment Euralliance, 4 avenue de Kaarst à La Madeleine, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;
- Sur les registres papier mis à disposition dans les lieux d'enquête suivants : hôtels de ville des communes de Armentières, Roubaix, Sainghin-en-Weppes, Villeneuve d'Ascq et Wervicq-Sud aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux ;
- Par courrier adressé à : Madame la Présidente de la commission d'enquête relative au Plan de Mobilité – métropole européenne de Lille - 2, boulevard des Cités Unies / CS 70043 / 59040 Lille Cedex ;
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> ;
- Par courriel à l'adresse suivante : pdm-mel@mail.registre-numerique.fr.

Toutes les contributions émanant des courriers, courriels et/ou registre papier seront publiées sur le site du registre numérique pendant toute la durée de l'enquête.

23-A-0034



Arrêté Du Président

Le sachant, chaque contributeur est responsable des données qu'il rend publiques à travers ses courriers, courriels et/ou sur le registre.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête, ainsi que des observations et propositions du public, auprès de la métropole européenne de Lille.

Article 3. Identité de la commission d'enquête, lieux et dates des permanences

M. le Président du tribunal administratif a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

Présidente :

- Madame Peggy CARTON, technicienne de l'environnement,

Membres titulaires :

- Monsieur Patrick DATHY, consultant à la retraite,
- Monsieur Jacques DUC, retraité de la Police Nationale,
- Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité,
- Monsieur Jean-Michel ROPITAL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, retraité.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public aux dates, lieux et horaires suivants :

23-A-0034



Arrêté Du Président

Commune	Jour de permanence	Horaire	Lieu de permanence
MEL	Mardi 28 février 2023	9h-12h	Bâtiment Euralliance 4 avenue de Kaarst à la Madeleine
Armentières	Mardi 28 février 2023	14h-17h	Mairie
Sainghin-en-Weppes	Mercredi 01 mars 2023	9h-12h	Mairie
Villeneuve d'Ascq	Mercredi 01 mars 2023	14h-17h	Mairie
Wervicq-Sud	Vendredi 03 mars 2023	14h-17h	Mairie
Roubaix	Samedi 04 mars 2023	9h-12h	Mairie
Wervicq-Sud	Mardi 07 mars 2023	9h-12h	Mairie
Sainghin-en-Weppes	Mardi 07 mars 2023	14h-17h	Mairie
Roubaix	Mercredi 08 mars 2023	9h-12h	Mairie
Villeneuve d'Ascq	Mercredi 08 mars 2023	14h-17h	Mairie
Wervicq-Sud	Vendredi 10 mars 2023	9h-12h	Mairie
MEL	Vendredi 10 mars 2023	14h-17h	Bâtiment Euralliance 4 avenue de Kaarst à la Madeleine
Armentières	Samedi 11 mars 2023	8h30-11h30	Mairie
MEL	Mardi 14 mars 2023	8h30-11h30	Bâtiment Euralliance 4 avenue de Kaarst à la Madeleine
Roubaix	Mardi 14 mars 2023	14h-17h	Mairie
Armentières	Mercredi 15 mars 2023	9h-12h	Mairie
Villeneuve d'Ascq	Mercredi 15 mars 2023	14h-17h	Mairie
Sainghin-en-Weppes	Jeudi 16 mars 2023	14h-17h	Mairie
MEL	Mardi 21 mars 2023	8h30 11h30	Bâtiment Euralliance 4 avenue de Kaarst à la Madeleine
Sainghin-en-Weppes	Mardi 21 mars 2023	14h-17h	Mairie
Villeneuve d'Ascq	Mercredi 22 mars 2023	9h-12h	Mairie
Wervicq-Sud	Mercredi 22 mars 2023	14h-17h	Mairie
Armentières	Jeudi 23 mars 2023	9h-12h	Mairie
Roubaix	Samedi 25 mars 2023	9h-12h	Mairie
Armentières	Mardi 28 mars 2023	9h-12h	Mairie
Villeneuve d'Ascq	Mercredi 29 mars 2023	14h-17h	Mairie
Roubaix	Jeudi 30 mars 2023	9h-12h	Mairie
Wervicq-Sud	Jeudi 30 mars 2023	14h-17h	Mairie
Sainghin-en-Weppes	Samedi 01 avril 2023	9h-12h	Mairie
MEL	Lundi 03 avril 2023	14h-17h	Bâtiment Euralliance 4 avenue de Kaarst à la Madeleine

23-A-0034



Arrêté Du Président

Une permanence téléphonique sera également accessible par voie d'inscription sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> et se déroulera selon des créneaux proposés, **le samedi 18 mars 2023 de 9h à 12h.**

Article 4. Publicité de l'enquête

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans la rubrique « annonces légales » des journaux « La Voix du Nord » et « Nord-Eclair », couvrant tout le département du Nord.

Cet avis sera en outre affiché au moins quinze jours à l'avance et durant toute la durée de l'enquête :

- Aux tableaux d'affichage habituels des mairies des 97 communes de la métropole européenne de Lille (dont les 2 communes de Lomme et Hellemmes, associées à Lille) ;

- Sur la borne d'affichage interactive de la métropole européenne de Lille au siège de l'enquête, à savoir au 2 Boulevard des Cités Unies à Lille.

Un avis sera publié sur le site internet de la métropole européenne de Lille quinze jours avant le début de l'enquête et durant toute la période d'enquête.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera constaté par un certificat d'affichage dûment daté et signé par Mesdames et Messieurs les Maires des 97 communes de la Métropole (dont les 2 communes de Lomme et Hellemmes, associées à Lille) et par Monsieur le Président de la métropole européenne de Lille, chacun pour ce qui les concerne.

Chaque commune est invitée à assurer l'affichage de l'avis d'enquête en différents lieux fréquentés de son choix, ainsi que de le diffuser sur ses supports et réseaux de communication propres.

Article 5. Clôture de l'enquête

À l'expiration du délai d'enquête, la commission d'enquête récupère et clôt le registre d'enquête.

Dans les huit jours suivant la réception du registre d'enquête et des documents annexés, la commission d'enquête rencontre le responsable du projet et lui communique les observations consignées dans un procès-verbal de synthèse.

23-A-0034



Arrêté Du Président

Dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête, elle transmet son rapport relatant le déroulement de l'enquête, et ses conclusions motivées, à Monsieur le Président de la métropole européenne de Lille et à Monsieur le Président du tribunal Administratif.

Monsieur le Président de la métropole européenne de Lille en transmettra copie à Mesdames et Messieurs les Maires des 97 communes de la Métropole (dont les 2 communes de Lomme et Hellemmes, associées à Lille) et à Monsieur le Préfet.

Article 6. Mise à disposition du public du rapport et des conclusions

Après le déroulement de l'enquête, il pourra être pris connaissance, pendant un an, du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, auprès de la Direction « Mobilité » de la métropole européenne de Lille, et des mairies de la Métropole.

En outre, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel>.

Toute personne physique ou morale pourra demander, à ses frais, communication de ce rapport et de ces conclusions.

Article 7. Pièces complémentaires du dossier mis à l'enquête

Le dossier mis à disposition du public comprend un volet dédié à l'évaluation environnementale du projet de Plan de Mobilité.

Ces éléments sont consultables, au même titre que l'ensemble du dossier d'enquête publique, au siège de l'enquête publique et à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel>.

L'avis rendu par l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête publique et consultable au siège de l'enquête publique, dans les lieux d'enquête et en version dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel>

Article 8. Identification de la personne responsable du projet ou de l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

La Direction accompagnement juridique en aménagement des territoires reste à la disposition du public pour tout renseignement lié à l'accomplissement de cette procédure (tél. 06.22.81.27.29).



**Arrêté
Du Président**

Article 9. Décision pouvant être adoptée à l'issue de l'enquête

Le projet de plan de mobilité, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et de l'avis des personnes publiques associées, sera soumis à la décision du Conseil métropolitain pour approbation.

Article 10. Affichage et diffusion de l'arrêté

Le présent arrêté est affiché au siège de la métropole européenne de Lille et en mairie des 97 communes de la Métropole (dont les 2 communes de Lomme et Hellemmes, associées à Lille).

Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution, chacun en ce qui le concerne :

À titre d'exécution :

- À Mesdames et Messieurs les maires des 97 communes de la Métropole (dont les 2 communes de Lomme et Hellemmes, associées à Lille) ;
- À Madame Peggy CARTON, Présidente de la commission d'enquête, désignée pour assurer la conduite de l'enquête.

À titre de notification :

- À Monsieur le Préfet ;
- À Monsieur le Président du tribunal administratif.

Article 11. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Article 12. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Vice-président délégué

Le 02/02/2023

Sébastien LEPRETRE



Publicité légale

Première parution le 11 février 2023

La Voix du Nord

H Carnets et avis

LA VOIX DU NORD SAMEDI 11 FÉVRIER 2023

CRÉATIONS/CONSTITUTIONS



www.groupechd.fr

ORTHO'TOUCH

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 31/01/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : ORTHO'TOUCH. Siège : 90 Avenue de la Mer, 59240 DUNKERQUE. Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital : 2 000 euros. Objet : l'enseignement et la formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports à destination de tout public et notamment la formation en Bilingue multilinguisme à destination des professionnels bilingues. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'impression en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les créations d'actions, à l'exception des créations aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Guillaume AUBESBAT, demeurant 92 Boulevard de la République, Froyennes Mésures à DUNKERQUE (59240).

Directeur général : Madame Marie CHAVALLE, demeurant 12 Chemin de Vauzelles à VIELLES (59330).

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DUNKERQUE. **POUR AVOIR LE PRÉSIDENT.**

LE GRAND SEAU

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 07 février 2023 à Hoyville, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : LE GRAND SEAU. Siège social : 4, rue de la ZA du Point du Jour, 59480 Hoyville. Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement : Durée de la Société : 99 années. Capital social : 500 Euros. Gérants : Monsieur Jean-Marc COLART demeurant 17, Route de Killem Lynde, 99122 Killem. Chèques relatifs aux créations de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dunkerque. **Pour avis.**

DIVERS (CRÉANCES, CONVOCATIONS, PUBLICATION DES COMPTES...)

SAS B.V.H IMMOBILIER

AVIS

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, dont le siège social est de 16, rue Hoche - Tour Kappa B - La Défense cedex (92918), RCS de Nanterre, N° 382 506 079, fait savoir que la garantie financière dont bénéficie la SAS B.V.H IMMOBILIER sise 10 place Taineau, 59400 DUNKERQUE, RCS N° 698 756 047, accordée pour les opérations de TRANSACTIONS SUR IMMUEBLES ET FONDS DE COMMERCE visées par la loi n°703 du 2 janvier 1975 et ses textes subséquents, cessera trois jours francs après la publication du présent avis. Les créances s'y afférant devront être produites au siège de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions dans les trois mois de cette insertion.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS

Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lille Métropole (SMALIM)

Les délibérations adoptées en Comité Syndical le 25 janvier 2023 sont consultables, en leur affichage public depuis le 07/02/2023, du lundi au vendredi de 8 h 12h et de 14h à 17h, et sur rendez-vous (03.74.27.57.33). Il en est de même pour les décisions prises par délégation du Comité Syndical lorsqu'elles sont soumises à publication.

MAIRIE DE WANNEHAIN

AVIS AU PUBLIC

Consultation publique d'un projet simplifié d'usurpation sur la commune de Wannehain

Le public est informé que, par délibération du conseil municipal du 1er décembre 2022, la commune de Wannehain a décidé de mettre en œuvre la consultation publique du projet simplifié d'usurpation de la maison sise au n° 1 rue des Jardins, cadastrée en section 08 parcelle n° 514, d'une superficie de 373 m², votée lors du conseil municipal du 15 décembre 2019.

Pendant un mois du 27 février au 31 mars 2023 inclus, le public pourra consulter ses observations sur le registre accompagnant l'ensemble des éléments du projet de mairie de Wannehain, les mardi et jeudi de 10h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.

CHER ABONNÉ

Vous avez une question concernant votre abonnement ?

Contactez votre Service Clients Par téléphone en appelant le **03 66 880 200** du lundi au vendredi de 9h à 18h

VISITEZ NOTRE SITE : www.lavoixdunord.fr

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ DE LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE

Le public est informé que, par arrêté, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan de Mobilité Horizon 2030 de la MEL.

Cet arrêté sera affiché à la Métropole Européenne de Lille (siège de l'enquête) sur la borne interactive (2 Boulevard des Châss Usines à Lille) et aux tableaux d'affichage des 97 communes de la métropole.

La personne publique responsable est la MEL. La Direction d'Accompagnement Juridique en Aménagement des Territoires - Services Réguliers, Juridique des Territoires peut être consultée pour tout renseignement sur cette procédure (tel : 0622812729).

L'ENQUÊTE PUBLIQUE AURA LIEU DU 28 FÉVRIER À 9H AU 03 AVRIL 2023 À 17H, soit une durée de 35 jours consécutifs.

Une Commission d'Enquête a été désignée par Monsieur le Président du Tribunal administratif. Elle est composée comme suit :

Présidents :
- Mme Peggy CARTON, Infirmière de l'Environnement.
Membres titulaires :
- M^r Patrick DATHY, consultant à la retraite,
- M^r Jacques DUC, retraité de la Police Nationale,
- M^r Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité.

M^r Jean-Michel ROYBAL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, retraité.

Cette Commission se tiendra à disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- Mardi 28 février de 9h à 12h, à la MEL.
- Mardi 28 février de 14h à 17h, à Arras (en mairie).
- Mardi 01 mars de 9h à 12h, à Sanghin-en-Weppe (en mairie).
- Mardi 01 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie).
- Vendredi 03 mars de 14h à 17h, à Arras (en mairie).
- Samedi 04 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en mairie).
- Mardi 07 mars de 9h à 12h, à Wervicq-Sud (en mairie).
- Mardi 07 mars de 14h à 17h, à Sanghin-en-Weppe (en mairie).
- Mardi 08 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en mairie).
- Mardi 08 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie).
- Vendredi 10 mars de 9h à 12h, à Wervicq-Sud (en mairie).
- Vendredi 10 mars de 14h à 17h, à la MEL.
- Samedi 11 mars de 9h30 à 11h30, à Arras (en mairie).
- Mardi 14 mars de 9h30 à 11h30, à la MEL.
- Mardi 14 mars de 14h à 17h, à Roubaix (en mairie).
- Mardi 15 mars de 9h à 12h, à Arras (en mairie).
- Mardi 15 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie).
- Jeudi 16 mars de 14h à 17h, à Sanghin-en-Weppe (en mairie).
- Mardi 21 mars de 9h30 à 11h30, à la MEL.
- Mardi 21 mars de 14h à 17h, à Sanghin-en-Weppe (en mairie).
- Mardi 22 mars de 9h à 12h, à Arras (en mairie).
- Mardi 22 mars de 14h à 17h, à Wervicq-Sud (en mairie).
- Jeudi 23 mars de 9h à 12h, à Arras (en mairie).
- Samedi 25 mars de 9h à 12h, Roubaix (en mairie).
- Mardi 28 mars de 9h à 12h, à Arras (en mairie).
- Mardi 28 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie).
- Jeudi 30 mars de 9h à 12h, à Arras (en mairie).
- Jeudi 30 mars de 14h à 17h, à Wervicq-Sud (en mairie).
- Samedi 01 avril de 9h à 12h, à Sanghin-en-Weppe (en mairie).
- Samedi 01 avril de 14h à 17h, à la MEL.

S'agissant des permanences à la MEL, il est précisé que ces dernières se dérouleront au Bâtiment Euralliance sise 4 Avenue de Kaant à La Madeleine.

Une permanence téléphonique sera accessible par voie d'impression sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/dm-mel> et sera ouverte selon des créneaux proposés, le samedi 10 mars de 9h à 12h.

Le contenu du dossier est le suivant :

- Le projet de Plan de Mobilité de la MEL Horizon 2030 et sa note de présentation ;
- L'évaluation environnementale ;
- Le bilan de la concertation préalable ;
- Les avis rendus par les conseils municipaux et les personnes publiques associées ;
- Les avis consultatifs rendus par d'autres structures ;
- Les avis rendus par la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur support papier :

- À la MEL (Bâtiment Euralliance : 4 avenue de Kaant 59110 La Madeleine de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi) ;
- Dans les lieux d'enquête suivants : hôtels de ville des communes d'Arras, Armentières, Sanghin-en-Weppe, Wervicq-Sud et Villeneuve d'Ascq, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sous forme dématérialisée :

- Sur le registre numérique à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/dm-mel> ;
- Sur un poste informatique mis à la disposition du public à la MEL (Bâtiment Euralliance 4 avenue de Kaant à La Madeleine, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi) ;
- Sur un poste informatique disponible dans les hôtels de ville des communes d'Arras, Armentières, Roubaix, Sanghin-en-Weppe, Villeneuve d'Ascq et Wervicq-Sud, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations ou propositions :

- Sur le registre papier, à la MEL (Bâtiment Euralliance 4 avenue de Kaant à La Madeleine, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi) ;
- Sur les registres papier mis à disposition dans les lieux d'enquête suivants : hôtels de ville des communes d'Arras, Armentières, Roubaix, Sanghin-en-Weppe, Villeneuve d'Ascq et Wervicq-Sud aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux ;
- Par courrier adressé à Madame la Présidente de la Commission d'Enquête relative au Plan de Mobilité - Métropole Européenne de Lille - 2 Boulevard des Châss Usines / CS 7000 / 59040 Lille Cedex ;
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/dm-mel> ;
- Par courriel à l'adresse suivante : dm-mel@mail.registre-numerique.fr.

Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes), qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable de tous sur le registre numérique. Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne pas être d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse, etc.).

À l'expiration de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront consultables à la MEL, dans les 97 communes de la métropole européenne de Lille et sur le site Internet dédié à l'enquête publique <https://www.registre-numerique.fr/dm-mel> pendant 1 an.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Métropole Européenne de Lille.

Le projet de Plan de Mobilité, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et de l'avis des personnes publiques associées, sera soumis à la décision du Conseil Métropolitain pour approbation.



Libra MEMORIA

par **LA VOIX DU NORD** Nord **eclair** Nord Littoral

Témoignez votre soutien à l'annonce de décès d'un être cher disparu

Déposez gratuitement vos condoléances sur libramemoria.com

LÉGALES

Tarifification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

VENTES ET ADJUDICATIONS

VENTES JUDICIAIRES



Maitre Francis DEFFRENNES
avocat au Barreau de Lille - SOCIÉTÉ THEMIS
Société d'Avocats au Barreau de Lille,
dont siège à LILLE, 3, rue Bayard - Tél. 83 29 55 83 28
www.themis.fr

SCP CAPELLI HADOURIN LACHÈRE
Avocats au Barreau de BETHUNE
142 Rue Gambetta
62400 BETHUNE

Maitre Jean-François PAMBO
Avocat au Barreau de BETHUNE
108 Boulevard Kitchener
62400 BETHUNE

Maitre Patrick DUPONT THEFFRY
Avocat au Barreau de LILLE
40 rue du Faubourg de Roubaix
59600 LILLE

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
SUR SURENCHÈRE**

**COMMUNE DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE
2 rue de la République - 2 Coro Verbecq
MAISON**

À usage d'habitation, enterrée les fonds et terrain en dépendant, cadastré section A2 n°133 pour 102 m².
D.P.E.
Conformations énergétiques : E - 305 kWh/m² an
Emission de gaz à effet de serre : B - 8 kgCO₂Eq/m² an

LE JEUDI 23 MARS 2023 À 11 H 00
à la Barre du Tribunal Judiciaire de BETHUNE
en PLACE LAMARTINE - 62407 BETHUNE.

MISE A PRIX : 49 500 EUROS

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au Barreau du T.J de BETHUNE.

- Le cahier des conditions de vente peut être consulté auprès :
- du cabinet de M^e J.F. PAMBO, avocat susnommé
- du cabinet de M^e P. DUPONT THEFFRY, avocat susnommé
- du greffe du Juge de l'Exécution du T.J de BETHUNE - PLACE LAMARTINE.

**Retrouvez
l'ensemble de nos avis
de décès sur notre site**

libramemoria.com

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



**AVIS
ENQUÊTE PUBLIQUE**

PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Le public est informé que, par arrêté, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a prescrit une enquête publique portant sur le projet de Plan de Mobilité Horizon 2035 de la MEL.
Cet arrêté sera affiché à la Métropole Européenne de Lille (siège de l'enquête) sur la borne interactive (2 Boulevard des Cités Unies à Lille) et aux tableaux d'affichage des 97 mairies de la métropole.
La personne publique responsable est la MEL, La Direction Accompagnement Juridique en Aménagement des Territoires - Service Ingénierie Juridique des Territoires peut être consultée pour tout renseignement sur cette procédure (tel. 0320312225).

L'ENQUÊTE PUBLIQUE AURA LIEU DU 28 FÉVRIER À 9H AU 03 AVRIL 2023 À 17H, soit une durée de 35 jours consécutifs.

Une Commission d'Enquête a été désignée par Monsieur le Président du Tribunal administratif. Elle est composée comme suit :

- Présidente : M^{me} Peggy CARTON, technicienne de l'environnement.
- Membres titulaires :
 - M^{me} Patricia DARTY, consultant à la mairie
 - M^r Jacques DUC, retraité de la Police Nationale.
 - M^r Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité.
 - M^r Jean-Michel ROPITAL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, retraité.
- Cette Commission se rendra à disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :
 - Mardi 28 février de 9h à 12h, à la MEL.
 - Mardi 28 février de 14h à 17h, à Arrandières (en mairie)
 - Mercredi 01 mars de 9h à 12h, à Sanghin-en-Weppes (en mairie)
 - Mercredi 01 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie)
 - Vendredi 03 mars de 14h à 17h, à Wervicq-Sud (en mairie)
 - Samedi 04 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en mairie)
 - Mardi 07 mars de 9h à 12h, à Wervicq-Sud (en mairie)
 - Mercredi 08 mars de 9h à 12h, à Sanghin-en-Weppes (en mairie)
 - Mercredi 08 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie)
 - Vendredi 10 mars de 9h à 12h, à Wervicq-Sud (en mairie)
 - Vendredi 10 mars de 14h à 17h, à la MEL.
 - Samedi 11 mars de 09h30 à 11h30, à Arrandières (en mairie)
 - Mardi 14 mars de 09h30 à 11h30, à la MEL.
 - Mercredi 15 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en mairie)
 - Mercredi 15 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie)
 - Jeudi 16 mars de 14h à 17h, à Sanghin-en-Weppes (en mairie)
 - Mardi 21 mars de 09h30 à 11h30, à la MEL.
 - Mardi 21 mars de 14h à 17h, à Sanghin-en-Weppes (en mairie)
 - Mercredi 22 mars de 9h à 12h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie)
 - Mercredi 22 mars de 14h à 17h, à Wervicq-Sud (en mairie)
 - Jeudi 23 mars de 9h à 12h, à Arrandières (en mairie)
 - Samedi 25 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en mairie)
 - Mercredi 29 mars de 9h à 12h, à Arrandières (en mairie)
 - Mercredi 29 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie)
 - Samedi 01 avril de 9h à 12h, à Sanghin-en-Weppes (en mairie)
 - Samedi 01 avril de 14h à 17h, à la MEL.

S'agissant des permanences à la MEL, il est précisé que ces dernières se dérouleront au bâtiment Euclideen situé 4 Avenue de Kaest à La Madeleine.
Une permanence téléphonique sera accessible par voie d'Internet sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> et se déroulera selon des créneaux proposés, le samedi 18 mars de 9h à 12h.
Le contenu du dossier est le suivant :

- Le projet de Plan de Mobilité de la MEL, Horizon 2035 et sa note de présentation ;
- L'indication environnementale ;
- Les avis rendus par les conseils municipaux et les personnes publiques associées ;
- Les avis consultatifs rendus par d'autres structures ;
- Les avis rendus par la Mission Régionale de l'Aménagement (MRAE).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur support papier :

- À la MEL, bâtiment Euclideen, 4 Avenue de Kaest 59110 La Madeleine de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi ;
- Dans les lieux d'enquête suivants : Hôtel de ville des communes de Roubaix, Arrandières, Sanghin-en-Weppes, Wervicq-Sud et Villeneuve d'Ascq, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sous forme dématérialisée :

- Sur le registre numérique à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> ;
- Sur un poste informatique mis à disposition du public à la MEL, bâtiment Euclideen 4 Avenue de Kaest à La Madeleine, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi ;
- Sur un poste informatique disponible dans l'hôtel de ville des communes d'Arrandières, Roubaix, Sanghin-en-Weppes, Villeneuve d'Ascq et Wervicq-Sud, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations ou propositions :

- Sur le registre papier, à la MEL, bâtiment Euclideen 4 Avenue de Kaest à La Madeleine, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi ;
- Sur les registres papier mis à disposition dans les lieux d'enquête suivants : Hôtel de ville des communes de Arrandières, Roubaix, Sanghin-en-Weppes, Villeneuve d'Ascq et Wervicq-Sud aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux ;
- Par courrier adressé à Madame la Présidente de la Commission d'Enquête relative au Plan de Mobilité - Métropole Européenne de Lille - 2 boulevard des Cités Unies / CS 75043 / 59540 Lille Cedex ;
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> ;
- Par courriel à l'adresse suivante : pdm-mel@mel.registre-numerique.fr.

Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes), qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable de tous sur le registre numérique. Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse, etc.).

À l'expiration de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront consultables à la MEL, dans les 97 communes de la métropole européenne de Lille et sur le site Internet dédié à l'enquête publique <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> pendant 1 an.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Métropole Européenne de Lille.

Le projet de Plan de Mobilité, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et de l'avis des personnes publiques associées, sera soumis à la décision du Conseil métropolitain pour approbation.



COMMENT RÉDIGER UN MESSAGE DE CONDOLÉANCES

Tout le monde peut bien entendu écrire un bon de condoléances. Il n'est pas obligatoire d'être proche de la famille - certaines connaissances ou amis lointains peuvent aussi vouloir apporter leur soutien. Rédigez ce qu'il y a de mieux pour répondre à vos vœux et quelle soit votre relation avec le défunt vous pouvez apporter votre soutien.

www.libramemoria.fr

COMMENT RÉDIGER UN MESSAGE DE CONDOLÉANCES

Même val, écrire une lettre courte mais attentionnée envers la personne décédée. Évitez pas à mentionner ses souvenirs partagés avec le défunt. N'ayez pas peur de prendre un ton personnel, intime, mentionnez le lieu qui vous unissait avec la personne décédée. Exprimez vos regrets au défunt, mais ne faites pas de blagues ni son apogée, d'autant à son changement. Si la personne avait une conviction religieuse forte, vous pouvez y faire référence de manière positive, cela peut être supporté comme un message d'espoir envers la personne décédée.

www.libramemoria.fr

LA VOIX DU NORD

CHER ABONNÉ

Vous avez une question concernant votre abonnement ?

Contactez votre Service Clients

Par téléphone en appelant le **03 66 880 200** Appel non surtaxé

Par mail : serviceclients@lavoixdunord.fr

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS



Projet NPNRU des Quartiers Ouest à Saint-Pol-sur-Mer : projet de ZAC sur le secteur Jean-Bart Guynemer Cité des Cheminots Dossier de réalisation de la ZAC

La participation du public par voie électronique portée sur le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée pour le projet de renouvellement urbain des Quartiers Ouest de Saint-Pol-sur-Mer, quartier d'intérêt national du Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain.

Cette concertation réglementaire est organisée conformément à la procédure prévue aux articles L123-2, L123-19, L123-19-1 et suivants, R123-46-1, D123-46-2 du code de l'urbanisme, préalablement à l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC.

« NPNRU des Quartiers Ouest » à Saint-Pol-sur-Mer, opération concédée à la Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD).

Compte-tenu de la superficie du projet supérieure à 10ha, le projet est soumis à évaluation environnementale de manière systématique en application de l'article R122-2 annexé du Code de l'Environnement.

Le dossier mis à disposition du public comprendra : le dossier de réalisation de la ZAC, le dossier d'évaluation environnementale, l'avis de la MRAE et le bilan de la concertation préalable ainsi que les avis formulés par le public.

Cette Participation du Public par Voie Électronique (PVE) se déroulera du lundi 27 février 2023 au mardi 28 mars 2023 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs.

Les documents objets de la consultation sont consultables :

Adresse du registre numérique : <https://participation.projetnumeros.fr/zac-quartiers-ouest-npnru>

Adresse email de dépôt des contributions : zac-quartiers-ouest-npnru@projetnumeros.fr

Cette mise à disposition a vocation à recueillir les observations et les propositions du public sur le projet.

ENTREPRISES, PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE SOUS 46H DANS UN SUPPORT HABILITÉ.

Publication de lundi au samedi

SECURITE
Nous vous garantissons le respect de vos obligations légales.

SUR-MESURE
Nous nous adaptons à votre besoin de diffusion, locale ou régionale, selon vos objectifs.

SIMPLICITE
Envoyez vos demandes d'insertion par mail : annonces@lavoxdunordpublicite.fr
Réception des éléments: J-3 avant 12h

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Le public est informé que, par arrêté, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a prescrit une enquête publique portant sur le projet de Plan de Mobilité Horizon 2035 de la MEL.

Cet arrêté sera affiché à la Métropole Européenne de Lille (siège de l'enquête) sur la borne interactive (2 boulevard des Cités Unies à Lille) et aux tableaux d'affichage des 57 mairies de la métropole.

La personne publique responsable est la MEL, La Direction d'Accompagnement Juridique et Aménagement des Territoires - Service Ingénierie Juridique des Territoires peut être consultée pour tout renseignement sur cette procédure (tel. 0320112725).

L'ENQUÊTE PUBLIQUE AURA LIEU DU 28 FÉVRIER À 9H AU 03 AVRIL 2023 À 17H, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Une Commission d'Enquête a été désignée par Monsieur le Président du Tribunal administratif. Elle est composée comme suit :

Présidente :
- Mme Peggy CARTON, technicienne de l'environnement.

Membres titulaires :
- M. Patrick DAÏTCH, consultant à la mairie.
- M. Jacques DUC, retraité de la Police Nationale.
- M. Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité.

M. Jean-Michel ROPITAL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, retraité.

Cette Commission se rendra à disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- Mardi 28 février de 9h à 12h, à MEL.
- Mardi 28 février de 14h à 17h, à Arrmentières (en main);
- Mercredi 01 mars de 9h à 12h, à Sanghin-en-Wespeas (en main);
- Mercredi 01 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en main);
- Vendredi 03 mars de 14h à 17h, à Villeneuve-Sud (en main);
- Samedi 04 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en main);
- Mardi 07 mars de 9h à 12h, à Villeneuve-Sud (en main);
- Mardi 07 mars de 14h à 17h, à Sanghin-en-Wespeas (en main);
- Mercredi 08 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en main);
- Mercredi 08 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en main);
- Vendredi 10 mars de 9h à 12h, à Villeneuve d'Ascq (en main);
- Vendredi 10 mars de 14h à 17h, à MEL.
- Samedi 11 mars de 09h30 à 11h30, à Arrmentières (en main);
- Mardi 14 mars de 14h à 17h, à Roubaix (en main);
- Mercredi 15 mars de 9h à 12h, à Arrmentières (en main);
- Mercredi 15 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en main);
- Jeudi 16 mars de 14h à 17h, à Sanghin-en-Wespeas (en main);
- Mardi 21 mars de 09h30 à 11h30, à MEL.
- Mardi 21 mars de 14h à 17h, à Sanghin-en-Wespeas (en main);
- Mercredi 22 mars de 9h à 12h, à Villeneuve d'Ascq (en main);
- Mercredi 22 mars de 14h à 17h, à Villeneuve-Sud (en main);
- Jeudi 23 mars de 9h à 12h, à Arrmentières (en main);
- Samedi 25 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en main);
- Mardi 28 mars de 9h à 12h, à Arrmentières (en main);
- Mercredi 29 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en main);
- Jeudi 30 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en main);
- Jeudi 30 mars de 14h à 17h, à Villeneuve-Sud (en main);
- Samedi 01 avril de 9h à 12h, à Sanghin-en-Wespeas (en main);
- Lundi 03 avril de 14h à 17h, à MEL.

S'agissant des permanences à la MEL, il est précisé que ces dernières se dérouleront au bâtiment Eurasilence situé 4 Avenue de Kaerst à La Madeleine.

Une permanence téléphonique sera accessible par voie d'inscription sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> et se déroulera selon des créneaux précisés, le samedi 18 mars de 9h à 12h.

Le contenu du dossier est le suivant :

- Le projet de Plan de Mobilité de la MEL Horizon 2035 et sa note de présentation;
- Le bilan de la concertation préalable;
- L'évaluation environnementale;
- Les avis rendus par les conseils municipaux et les personnes publiques associées;
- Les avis consultés rendus par d'autres structures;
- L'avis rendu par la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur support papier :

- À la MEL, bâtiment Eurasilence, 4 avenue de Kaerst 59110 La Madeleine de 9h à 12h30 et de 15h30 à 16h30 du lundi au vendredi;
- Dans les lieux d'enquête suivants : hôtels de ville des communes de Roubaix, Arrmentières, Sanghin-en-Wespeas, Villeneuve-Sud et Villeneuve d'Ascq, aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sous forme dématérialisée :

- Sur le registre numérique à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel>;
- Sur un poste informatique mis à disposition du public à la MEL, bâtiment Eurasilence 4 avenue de Kaerst à La Madeleine, de 9h à 12h30 et de 15h30 à 16h30 du lundi au vendredi;
- Sur un poste informatique disponible dans hôtels de ville des communes d'Arrmentières, Roubaix, Sanghin-en-Wespeas, Villeneuve d'Ascq et Villeneuve-Sud, aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations ou propositions :

- Sur le registre papier, à la MEL (bâtiment Eurasilence 4 avenue de Kaerst à La Madeleine), de 9h à 12h30 et de 15h30 à 16h30 du lundi au vendredi;
- Sur les registres papier mis à disposition dans les lieux d'enquête suivants : hôtels de ville des communes de Arrmentières, Roubaix, Sanghin-en-Wespeas, Villeneuve d'Ascq et Villeneuve-Sud aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux;
- Par courrier adressé à Madame la Présidente de la Commission d'Enquête relative au Plan de Mobilité - Métropole Européenne de Lille - 2 boulevard des Cités Unies / CS 70543 / 59540 Lille Cedex;
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel>;
- Par courriel à l'adresse suivante : pdm-mel@registre-numerique.fr.

Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes), quelle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable de tous sur le registre numérique.

Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse, etc.).

À l'expiration de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront consultables à la MEL, dans les 57 communes de la métropole européenne de Lille et sur le site internet dédié à l'enquête publique <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> pendant 1 an.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Métropole Européenne de Lille.

Le projet de Plan de Mobilité, éventuellement modifié par leur compte des résultats de l'enquête publique et de l'avis des personnes publiques associées, sera soumis à la décision du Conseil métropolitain pour approbation.



Libra MEMORIA

par LA VOIX DU NORD Nord éclair Nord Littoral

Témoignez votre soutien à l'annonce du décès d'un être cher disparu

Déposez gratuitement vos condoléances sur libramemoria.com

LE CARNET

Avis de décès

HALLUIN

Denise DEGRYSE-SIX, son épouse,
Caroline et Laurent ROMAËN-DEGRYSE,
Jean-Luc et Virginie DEGRYSE-MASSAL,
David DEGRYSE,
Vincent et Dominique DEGRYSE-LECLERC,
Mathieu et Sophie DEGRYSE-DEBREVINE,
Marie et Pierre NAVARRÉ-DEGRYSE,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
toute la famille,
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Jean-Luc DEGRYSE
Ancien directeur technique à Notre Logis
survenu à Comines-Warneton, le dimanche 26 février 2023 dans sa
84e année.

La célébration des funérailles aura lieu le vendredi 3 mars 2023, à
10 h 30, en l'église Saint-Alphonse d'Halluin
(Mont) d'où son corps sera conduit au crématorium de Watrelos.

Assemblée à l'église à 10 h 15.
L'offrande tiendra lieu de condoléances.

Vous pouvez déposer vos condoléances sur notre site internet
www.pompesfunerairesgroupelemahieu.fr

Pompes Funéraires LEMAHIEU
59223 RONCOY - 22, rue du 8 Mai 1945
☎ 03.20.94.40.47

Messe, anniversaire, pensée

VERLINGHEM

Les chercheurs de l'Institut Pasteur de Lille ne cesseront pas
d'honorer la mémoire de

Monsieur Emile TIMMERMAN
qui, il y a huit ans, nous quittait et faisait un legs au profit de la
fondation. Son geste généreux a donné de la force aux chercheurs
pour toujours se battre contre les maladies.
Nous lui en sommes infiniment reconnaissant.

Institut Pasteur de Lille
rue du professeur Calmette - Lille
03 20 87 73 54 - sylvie.fremaux@pasteur-lille.fr
legs.pasteur-lille.fr

POURQUOI PUBLIER UN AVIS DE DÉCÈS

Lorsque l'un de vos proches décède, il est important de
publier un avis de décès afin d'en informer les personnes
qui le connaissent.

Le principe de diffusion dans la rubrique nécrologie des
journaux est payant et le plus souvent assorti d'une parution
sur un site internet.

Le tarif est en général en rapport avec la diffusion (nombre
d'exemplaires vendus).



**L'AVIS DE DÉCÈS
SUR INTERNET**

Complètement indissociable de l'avis sur nos journaux, la
publication sur le site www.libramemoria.fr est aujourd'hui
proposée systématiquement et est comprise dans le tarif des
avis.

www.libramemoria.fr

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



**AVIS
ENQUÊTE PUBLIQUE**

PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Le public est informé que, par arrêté, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a prescrit une enquête publique portant sur le projet de Plan de Mobilité Horizon 2035 de la MEL.

Cet arrêté sera affiché à la Métropole Européenne de Lille (siège de l'enquête) sur la borne interactive 2 Boulevard des Cités Unies à Lille) et aux tableaux d'affichage des 97 communes de la métropole.

La personne publique responsable est la MEL. La Direction d'Accompagnement Juridique et Aménagement des Territoires - Service Ingénierie Juridique des Territoires peut être consultée pour tout renseignement sur cette procédure (tel. 0220212725).

L'ENQUÊTE PUBLIQUE AURA LIEU DU 28 FÉVRIER À 9H AU 03 AVRIL 2023 À 17H, soit une durée de 35 jours consécutifs.

Une Commission d'Enquête a été désignée par Monsieur le Président du Tribunal administratif. Elle est composée comme suit :

Présidente :
- Mme Peggy CARTON, technicienne de l'environnement.
Membres titulaires :
- Mr Patrick DATHY, consultant à la mairie,
- Mr Jacques DUC, retraité de la Police Nationale,
- Mr Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité,
- Mr Jean-Michel ROPITAL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, retraité.

Cette Commission se rendra à disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- Mardi 28 février de 9h à 12h, à la MEL ;
- Mardi 28 février de 14h à 17h, à Arrandières (en mairie) ;
- Mercredi 01 mars de 9h à 12h, à Sanghien-Wiepses (en mairie) ;
- Mercredi 01 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie) ;
- Vendredi 03 mars de 14h à 17h, à Wervicq-Sud (en mairie) ;
- Samedi 04 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en mairie) ;
- Mardi 07 mars de 9h à 12h, à Wervicq-Sud (en mairie) ;
- Mardi 07 mars de 14h à 17h, à Sanghien-Wiepses (en mairie) ;
- Mercredi 08 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en mairie) ;
- Mercredi 08 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie) ;
- Vendredi 10 mars de 9h à 12h, à Wervicq-Sud (en mairie) ;
- Vendredi 10 mars de 14h à 17h, à la MEL ;
- Samedi 11 mars de 8h30 à 11h30, à Arrandières (en mairie) ;
- Mardi 14 mars de 8h30 à 11h30, à la MEL ;
- Mercredi 15 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en mairie) ;
- Mercredi 15 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie) ;
- Jeudi 16 mars de 14h à 17h, à Sanghien-Wiepses (en mairie) ;
- Mardi 21 mars de 8h30 à 11h30, à la MEL ;
- Mardi 21 mars de 14h à 17h, à Sanghien-Wiepses (en mairie) ;
- Mercredi 22 mars de 9h à 12h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie) ;
- Mercredi 22 mars de 14h à 17h, à Wervicq-Sud (en mairie) ;
- Jeudi 23 mars de 9h à 12h, à Arrandières (en mairie) ;
- Samedi 25 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en mairie) ;
- Mardi 28 mars de 9h à 12h, à Arrandières (en mairie) ;
- Mercredi 29 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie) ;
- Jeudi 30 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en mairie) ;
- Jeudi 30 mars de 14h à 17h, à Wervicq-Sud (en mairie) ;
- Samedi 01 avril de 9h à 12h, à Sanghien-Wiepses (en mairie) ;
- Lundi 03 avril de 14h à 17h, à la MEL.

S'agissant des permanences à la MEL, il est précisé que ces dernières se dérouleront au bâtiment Euralliance situé 4 Avenue de Kaarli à La Madeleine.

Une permanence téléphonique sera accessible par voie d'inscription sur la base du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> et se déroulera selon des créneaux proposés, le samedi 15 mars de 9h à 12h.

Le contenu du dossier est le suivant :

- Le projet de Plan de Mobilité de la MEL Horizon 2035 et sa note de présentation ;
- Le bilan de la concertation volontaire ;
- L'étude d'environnementale ;
- Les avis rendus par les conseils municipaux et les personnes publiques associées ;
- Les avis consultatifs rendus par d'autres structures ;
- L'avis rendu par la Mission Régionale de l'Amélioration Environnementale (MRAE).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur support papier :

- A la MEL, bâtiment Euralliance, 4 Avenue de Kaarli 59110 La Madeleine de 9h à 12h30 et de 15h30 à 16h30 du lundi au vendredi ;
- Dans les lieux d'enquête suivants : hôtels de ville des communes de Roubaix, Arrandières, Sanghien-Wiepses, Wervicq-Sud à Villeneuve d'Ascq, aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sous forme dématérialisée :

- Sur le registre numérique à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> ;
- Sur un poste informatique mis à la disposition du public à la MEL, bâtiment Euralliance 4 Avenue de Kaarli à La Madeleine, de 9h à 12h30 et de 15h30 à 16h30 du lundi au vendredi ;
- Sur un poste informatique disponibles dans les hôtels de ville des communes d'Arrandières, Roubaix, Sanghien-Wiepses, Villeneuve d'Ascq et Wervicq-Sud, aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations ou propositions :

- Sur le registre papier, à la MEL, bâtiment Euralliance 4 Avenue de Kaarli à La Madeleine, de 9h à 12h30 et de 15h30 à 16h30 du lundi au vendredi ;
- Sur les registres papier mis à disposition dans les lieux d'enquête suivants : hôtels de ville des communes de Arrandières, Roubaix, Sanghien-Wiepses, Villeneuve d'Ascq et Wervicq-Sud, aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux ;
- Par courrier adressé à Madame la Présidente de la Commission d'Enquête relative au Plan de Mobilité - Métropole Européenne de Lille - 2 boulevard des Cités Unies / CS 10443 / 59040 Lille Cedex ;
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> ;
- Par courriel à l'adresse suivante : pdm-mel@registre-numerique.fr.

Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes), quelle que soit celle-ci, orale ou dématérialisée sera consultable de tous sur le registre numérique.

Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse, etc.).

À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront consultables à la MEL, dans les 97 communes de la métropole européenne de Lille et sur le site internet dédié à l'enquête publique <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> pendant 1 an.

Toutefois, personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Métropole Européenne de Lille.

Le projet de Plan de Mobilité, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et de l'avis des personnes publiques associées, sera soumis à la décision du Conseil métropolitain pour approbation.



COMMENT RÉDIGER UN MESSAGE DE CONDOLÉANCES

Lors des obèques, il vient un moment où l'on présente ses condoléances. Protocolaires ou plus personnelles, clairement exprimées ou sous-entendues, les condoléances revêtent différentes formes, et, contrairement à ce que l'on pourrait croire dans ce protocole qui semble figé, évoluent en se tournant vers de nouveaux médias.

Pourquoi écrire un texte de condoléances ?

A la fois pour la famille et vous-même. Les proches du défunt font face à une épreuve difficile de leur vie, ils ont besoin d'être soutenus et entourés. Ces lettres reçues par des amis, collègues ou connaissances les aideront à faire leur deuil. Ce travail d'écriture peut également vous faire du bien, c'est un moyen d'exprimer ce que l'on ressent et de partager sa peine et sa douleur ; chose qu'il n'est pas toujours aisées de faire de vive voix. C'est enfin l'occasion de rendre hommage au défunt en exprimant le respect ou l'admiration que vous avez pour lui.

Qui peut écrire un message de condoléances ?

Tout le monde peut bien entendu écrire un texte de condoléances. Il n'est pas obligatoire d'être proche de la famille : certaines connaissances ou amis lointains peuvent aussi vouloir apporter leur soutien. Retenez qu'il n'y a aucune règle, peu importe qui vous êtes et quelle était votre relation avec le défunt vous pouvez apporter votre soutien.



www.libramemoria.fr

www.libramemoria.fr

Avis affiché dans les mairies et au siège de la MEL



Du 28 février
au 03 avril 2023 inclus

ENQUÊTE
PUBLIQUE



AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Le public est informé que, par arrêté, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a prescrit une enquête publique portant sur le projet de Plan de Mobilité Horizon 2035 de la MEL. Cet arrêté sera affiché à la Métropole Européenne de Lille (siège de l'enquête) sur la borne interactive (2 Boulevard des Cités Unies à Lille) et aux tableaux d'affichage des 97 mairies de la métropole.

La personne publique responsable est la MEL. La Direction d'Accompagnement Juridique en Aménagement des Territoires - Service Ingénierie Juridique des Territoires peut être consultée pour tout renseignement sur cette procédure (tel. 0622812729).

L'ENQUÊTE PUBLIQUE AURA LIEU DU 28 FÉVRIER À 9H AU 03 AVRIL 2023 À 17H, soit une durée de 35 jours consécutifs.

Une Commission d'Enquête a été désignée par Monsieur le Président du Tribunal administratif. Elle est composée comme suit :

- Présidente :**
- Mme Peggy CARTON, technicienne de l'environnement.
- Membres titulaires :**
- Mr Patrick DATHY, consultant à la retraite,
 - Mr Jacques DUC, retraité de la Police Nationale,
 - Mr Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité,
 - Mr Jean-Michel ROPITAL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, retraité.

Cette Commission se tiendra à disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- Mardi 28 février de 9h à 12h, à la MEL ;
- Mardi 28 février de 14h à 17h, à Armentières (en mairie) ;
- Mercredi 01 mars de 9h à 12h, à Sainghin-en-Weppes (en mairie) ;
- Mercredi 01 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie) ;
- Vendredi 03 mars de 14h à 17h, à Wervicq-Sud (en mairie) ;
- Samedi 04 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en mairie) ;
- Mardi 07 mars de 9h à 12h, à Wervicq-Sud (en mairie) ;
- Mardi 07 mars 14h à 17h, à Sainghin-en-Weppes (en mairie) ;
- Mercredi 08 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en mairie) ;
- Mercredi 08 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie) ;
- Vendredi 10 mars de 9h à 12h, à Wervicq-Sud (en mairie) ;
- Vendredi 10 mars 14h à 17h, à la MEL ;
- Samedi 11 mars de 8h30 à 11h30, à Armentières (en mairie) ;
- Mardi 14 mars de 8h30 à 11h30, à la MEL ;
- Mardi 14 mars de 14h à 17h, à Roubaix (en mairie) ;
- Mercredi 15 mars de 9h à 12h, à Armentières (en mairie) ;
- Mercredi 15 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie) ;
- Jeudi 16 mars de 14h à 17h, à Sainghin-en-Weppes (en mairie) ;
- Mardi 21 mars de 8h30 à 11h30, à la MEL ;
- Mardi 21 mars de 14h à 17h, à Sainghin-en-Weppes (en mairie) ;
- Mercredi 22 mars de 9h à 12h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie) ;
- Mercredi 22 mars de 14h à 17h, à Wervicq-Sud (en mairie) ;
- Jeudi 23 mars de 9h à 12h, à Armentières (en mairie) ;
- Samedi 25 mars de 9h à 12h, Roubaix (en mairie) ;
- Mardi 28 mars de 9h à 12h, à Armentières (en mairie) ;
- Mercredi 29 mars de 14h à 17h, à Villeneuve d'Ascq (en mairie) ;
- Jeudi 30 mars de 9h à 12h, à Roubaix (en mairie) ;
- Jeudi 30 mars de 14h à 17h, à Wervicq-Sud (en mairie) ;
- Samedi 01 avril de 9h à 12h, à Sainghin-en-Weppes (en mairie) ;
- Lundi 03 avril de 14h à 17h, à la MEL.

S'agissant des permanences à la MEL, il est précisé que ces dernières se dérouleront au bâtiment Euralliance situé 4 Avenue de Kaarst à la Madeleine.

Une permanence téléphonique sera accessible par voie d'inscription sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> et se déroulera selon des créneaux proposés, le samedi 16 mars de 9h à 12h.

Le contenu du dossier est le suivant :

- Le projet de Plan de Mobilité de la MEL Horizon 2035 et sa note de présentation ;
- Le bilan de la concertation volontaire ;
- L'évaluation environnementale ;
- Les avis rendus par les conseils municipaux et les personnes publiques associées ;
- Les avis consultatifs rendus par d'autres structures ;
- L'avis rendu par la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur support papier :

- A la MEL (bâtiment Euralliance: 4 avenue de Kaarst 59110 La Madeleine de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi) ;
- Dans les lieux d'enquête suivants : hôtels de ville des communes de Roubaix, Armentières, Sainghin-en-Weppes, Wervicq-Sud et Villeneuve d'Ascq, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sous forme dématérialisée :

- Sur le registre numérique à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> ;
- Sur un poste informatique mis à la disposition du public à la MEL (bâtiment Euralliance 4 avenue de Kaarst à La Madeleine), de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi) ;
- Sur un poste informatique disponible dans hôtels de ville des communes d'Armentières, Roubaix, Sainghin-en-Weppes, Villeneuve d'Ascq et Wervicq-Sud, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations ou propositions :

- Sur le registre papier, à la MEL (bâtiment Euralliance 4 avenue de Kaarst à La Madeleine), de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi) ;
- Sur les registres papier mis à disposition dans les lieux d'enquête suivants : hôtels de ville des communes de Armentières, Roubaix, Sainghin-en-Weppes, Villeneuve d'Ascq et Wervicq-Sud aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux ;
- Par courrier adressé à Madame la Présidente de la Commission d'Enquête relative au Plan de Mobilité - Métropole Européenne de Lille - 2 boulevard des Cités Unies / CS 70043 / 59040 Lille Cedex ;
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> ;
- Par courriel à l'adresse suivante : pdm-mel@mail.registre-numerique.fr.

Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes), qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable de tous sur le registre numérique.

Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse, etc.).

A l'expiration de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront consultables à la MEL, dans les 97 communes de la métropole européenne de Lille et sur le site Internet dédié à l'enquête publique <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel> pendant 1 an.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Métropole Européenne de Lille.

Le projet de Plan de Mobilité, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et de l'avis des personnes publiques associées, sera soumis à la décision du Conseil métropolitain pour approbation.



Affichage dans l'espace public

Affiches de 120 cm x 176 cm sur 150 panneaux au sein du territoire métropolitain, sur 2 périodes, du 27 février au 6 mars puis du 27 mars au 3 avril, cf. exemple ci-dessous, à LOMME – Mont à Camp.



Insertions dans la presse

Voix Du Nord

Parutions les 28 février, 17 mars et 27 mars 2023.



2023, la grande année des travaux et des métamorphoses sur les routes



Grand chantier de réaménagement de l'année, la rue du Molinel est actuellement aux mains des archéologues.

PHOTO HÉLÈNE DECAESTECKER

Le boulevard Carnot n'est pas le seul occupé par les travaux. En 2023, la ville de Lille va connaître un nombre sans doute inédit de chantiers consécutifs sur ses routes, avec un très gros impact sur la circulation automobile. Notons, outre le boulevard Carnot, le pont de Jussieu porte d'Arras (construction de voies cyclables – la circulation est réduite pendant les travaux); le boulevard d'Alsace (construction de voies cyclables, rénovation de la chaussée – la circulation est neutralisée pendant les travaux); rue de la Bassée (réaménagement complet, mise en sens unique, construction de voie cyclables, construction de bandes de plantation – la circulation est neutra-

lisée côté port Fluvial); rue de Solférino (réaménagement complet, plantation d'arbres, construction de voies cyclables – la circulation est réduite ou neutralisée suivant les endroits); et rue du Molinel (plantation d'arbres, construction de voies cyclables, fouilles archéologiques – la circulation est réduite).

A. D.

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Mobilité pour tous, votre avis nous intéresse !

→ **Participez à l'enquête publique**

du 28 février au 3 avril 2023

Plan de mobilité métropolitain Horizon 2035

www.registre-numerique.fr/pdm-mel



Plus d'infos

lillemetropole.fr



Vélo, tram, marche, voiture... Quelles priorités d'ici 2035 ?

La Métropole européenne de Lille prépare son plan de mobilité pour les quinze prochaines années. Les habitants sont invités à s'exprimer sur leurs attentes et leurs souhaits au cours d'une enquête publique qui se déroule jusqu'au 3 avril.

PAR MATHIEU DELCROIX
lille@lavoixdunord.fr

MÉTROPOLE LILLOISE.

1 Pourquoi un plan de mobilité ?

Il y a eu le premier plan de déplacements urbains (PDU) métropolitain pour la période 2000-2010 ; puis un second, de 2010 à 2020. Dont l'un des actes forts était... le doublement de la ligne 1 du métro, qui se fait toujours attendre, Alstom étant embourbé dans son système de pilotage. LE PDU a laissé place au PDM, le plan de mobilité. La Métropole européenne de Lille planche donc sur son PDM 2020-2035. Un outil censé gérer « l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement », et qui vise aussi l'amélioration du cadre de vie, notamment par la réduction de l'émission de polluants dans l'atmosphère.

Le projet de plan de mobilité a été présenté aux élus métropolitains en juin 2022. Il fait aujourd'hui l'objet, jusqu'au 3 avril, d'une enquête publique auprès des habitants. ■



PHOTO ARCHIVES VON ET B. ORBANE

2 Une mobilité « centrée autour des modes routiers »

Les documents de la MEL le reconnaissent sans ambages : au sein de la métropole lilloise, on assiste à « une mobilité quotidienne centrée autour des modes routiers rendant difficile la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et de polluants locaux ».

La voiture continue à occuper une place (trop) forte, avec près de 60 % des déplacements quotidiens (2,4 des 4,2 millions de déplacements quotidiens). Le précédent PDU avait pourtant écrit noir sur blanc un objectif à l'horizon 2020 : 35 %. Les métropolitains sont « de plus en plus dépendants de la voiture », déplore la MEL. L'usage de la voiture avait baissé au début des années 2000, mais il est « reparti à la hausse durant les années 2010 ». Donnée intéressante : on compte presque autant de voitures que de vélos (500 000) au sein des foyers métropolitains. Pourtant, et bien que la moitié des déplacements s'effectue dans un rayon de moins de trois kilomètres, « les voitures sont trente fois plus utilisées que les vélos » ! ■

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elle se déroule jusqu'au lundi 3 avril, à 17 h. Le dossier peut être consulté en ligne ; à la MEL, bâtiment Euralliance, 4, avenue de Kaarst à La Madeleine ; du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. Mais aussi dans les hôtels de ville d'Armentières, Roubaix, Sainthin-en-Weppes, Villeneuve-d'Ascq et Wervicq-Sud. Des commissaires-enquêteurs tiennent des permanences au sein de ces cinq villes. Il est possible d'émettre des observations et propositions sur place, mais aussi sur www.registre-numerique.fr/pdm-mel.

3 La MEL paie le retard accumulé

Certes, depuis trois ou quatre ans, la Métropole européenne de Lille affiche un volontarisme en termes de soutien aux mobilités douces : deux milliards pour la création de deux nouvelles lignes de tramway et de bus à haut niveau de service (horizon 2028-2029 pour les premières concrétisations) ; 100 millions pour un plan vélo ; un plan marche pour encourager les métropolitains à user davantage leurs souliers... On pense aussi à l'écobonus ou « péage positif », qui va être lancé cette année, destiné à encourager les habitants à délaisser leur voiture.

DU RETARD MAIS TOUT N'EST PAS NOIR

Mais si la MEL déploie autant d'énergie et dépense de centaines de millions d'euros, c'est aussi pour rattraper le retard accumulé, notamment dans les années 2010. Si la voiture reste le mode de déplacement favori des métropolitains, c'est surtout faute d'alternatives intéressantes et concurrentielles. Il aura fallu que la couronne nord-ouest (Saint-André, Marquette, Wambrechies...) s'urbanise fortement, que le sud de la métropole, autour de Seclin, soit engorgé chaque matin sur l'A1 pour qu'une extension du réseau de tram soit envisagée. Il aura fallu une crise sanitaire pour donner un coup de fouet au développement de pistes et voies cyclables, avec par exemple des « coronapistes » aménagées en urgence puis pérennisées.

Tout n'est pas noir : entre 2010 et 2019, « l'usage du réseau de transports collectifs urbains a progressé de 22 % », relève la MEL. C'est notable pour le tramway (+ 35 %) et le métro (+ 22 %), un peu moins pour le bus (+ 15 %). ■

Quels modes de déplacement dans la métropole lilloise ?



4 Quelles priorités d'ici 2035 ?

Dans son « Plan d'action », la MEL en a listé 52, regroupées en cinq chapitres. Elle annonce vouloir prendre sa part dans « la diminution du trafic automobile » : « La seule mise en place de transports collectifs supplémentaires n'est pas suffisante. » Elle doit être combinée, est-il écrit, avec des « contraintes de stationnement », une tarification de stationnement « incitative » pour les véhicules propres... La place de la voiture en centre-ville doit être « objective », assume la MEL. Qui appelle à « la conception d'espaces publics limitant la place de la voiture au profit d'autres usages ». Une mini-révolution. Autres ambitions affichées : faire de la marche « le premier mode de déplacement » ; et « stimuler » la pratique du vélo. Des réflexions devraient aussi s'engager sur le covoiturage, la logistique urbaine... Des chantiers tous azimuts pour une métropole moins dépendante à la voiture d'ici 2035 ? ■

20 minutes

Parutions le 1^{er} et le 20 mars 2023 (½ page).

Relations avec la presse

Communiqué de presse

Communiqué de presse envoyé par les attachés de presse de la MEL le 28 février 2023.

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 février 2023



Enquête publique : la MEL invite ses habitants à participer à l'élaboration du Plan de Mobilité

La Métropole Européenne de Lille a engagé l'élaboration de son Plan de Mobilité (PDM) - Horizon 2035, pour remplacer le Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui arrive à échéance. Son objectif est de faciliter la mobilité tout en réduisant ses impacts sur le changement climatique et la pollution de l'air. La vocation du PDM est ainsi d'organiser les déplacements de plus d'1 million d'habitants, auxquels s'ajoutent ceux des usagers du territoire et le transport de marchandises. Ce plan établira les orientations de la politique de mobilité et de transports de la MEL d'ici à 2035. Elle passe par de multiples formes d'actions, et notamment par une évolution des habitudes de déplacements : utiliser différemment la voiture, marcher plus, se déplacer à vélo ou en trottinette, utiliser davantage les transports collectifs, combiner différents modes.

Participer à l'enquête publique pour penser collectivement la mobilité de demain

Les communes de la MEL, l’Autorité Environnementale, les territoires limitrophes, et de multiples personnes publiques et acteurs du territoire, ont été consultés entre septembre et novembre 2022, sur le projet arrêté par le conseil métropolitain du 24 juin 2022. Une nouvelle étape débute avec une enquête publique relative à ce projet qui s’ouvrira à partir du 28 février 2023 et jusqu’au 3 avril 2023 inclus. À cette occasion, les métropolitains et usagers quotidiens du territoire sont invités à exprimer leur avis.

Pour se faire, plusieurs moyens de participation sont possibles. Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et propositions peuvent être déposées sur un [registre numérique](https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel/), <https://www.registre-numerique.fr/pdm-mel/> ou envoyées par [e-mail](mailto:pdm-mel@mail.registre-numerique.fr) à l’adresse suivante, pdm-mel@mail.registre-numerique.fr.

Elles peuvent être également déposées sur les registres papier qui seront disponibles dans les six lieux d'enquête, pendant les heures d'ouverture au public, au cours des permanences physiques et téléphoniques, ou être adressées à l'attention de la présidente de la commission d'enquête, Madame Peggy CARTON, par courrier, avant la clôture de la procédure, au siège de l'enquête publique, Siège de la Métropole Européenne de Lille, 2 Boulevard des Cités Unies, 59000 Lille. Les six lieux d’enquête sont :

- Mairie d’Armentières, 4, Place du Général de Gaulle 59427 Armentières Cedex
- Mairie de Roubaix, 17, Grand Place 59100 Roubaix Cedex 1
- Mairie de Sainghin-en-Weppes, Place du Général de Gaulle, 59184 Sainghin-en-Weppes
- Mairie de Villeneuve d’Ascq, Place Salvador Allende 59652 Villeneuve-d'Ascq Cedex
- Mairie de Wervicq-Sud, 53, Rue Gabriel Péri 59117 Wervicq-Sud
- MEL – bâtiment Euralliance, 4 Avenue de Kaarst 59110 La Madeleine

L'enquête publique sera conduite et animée par plusieurs commissaires enquêteurs constitués en « commission d’enquête ». Personnalités neutres et indépendantes, inscrites sur les listes d'aptitude au titre de l'année, les commissaires enquêteurs sont désignés par le président du Tribunal administratif ou dans certains cas par le Préfet. Garants du bon déroulement de la procédure d'enquête, les commissaires enquêteurs recueillent l'ensemble des contributions du public exprimées par écrit, par voie numérique ou lors des permanences durant l'enquête et rendent à l'issue de celle-ci leur rapport et conclusions motivées.

CONTACTS PRESSE

Agathe Lavalée

Attachée de presse

alavalee@lillemetropole.fr

03 20 21 23 50

06 30 46 40 17

Maxence Lemasson

Attaché de presse

mlemasson@lillemetropole.fr

03 20 21 23 55

06 44 36 40 29



Parutions dans la presse à la suite de ce communiqué

France Bleu Nord le mardi 28 février 2023

Mobilités : les habitants de la métropole lilloise appelés à s'exprimer sur la voiture, le vélo, les bus...



Les habitants de la MEL peuvent donner leur avis jusqu'au 3 avril © Radio France - Stéphane Barbereau

Dans le cadre du "Plan de mobilité - Horizon 2035" qui doit organiser les déplacements des habitants pour les prochaines années, une enquête publique a démarré ce 28 février et va se poursuivre jusqu'au 3 avril. Les habitants de la métropole lilloise et ceux qui s'y rendent régulièrement sont invités à **donner leur avis sur la mobilité dans les prochaines années. Cela peut concerner aussi bien les piétons, que la voiture, les bus, les tramways, etc.**

Comment participer ?

Il est possible de participer en ligne sur le site [Registre Numérique Plan de Mobilité de la Métropole Européenne de Lille \(registre-numerique.fr\)](https://registre-numerique.fr), ou d'envoyer sa contribution à l'adresse mail : pdm-mel@mail.registre-numerique.fr.

Il est aussi possible de donner son avis directement sur les registres papier disponibles dans six lieux d'enquête dans la métropole lilloise: la mairie

d'Armentières, la mairie de Roubaix, la mairie de Sainghin-en-Weppes, la mairie de Villeneuve d'Ascq, la mairie de Werciq-Sud, et dans les locaux de la MEL, Euralliance, à La Madeleine.

Lille et la métropole: vélo, tram, marche, voiture... Quelles priorités d'ici 2035?

La Métropole européenne de Lille prépare son plan de mobilité pour les quinze prochaines années. Les habitants sont invités à s'exprimer sur leurs attentes et leurs souhaits au cours d'une enquête publique qui se déroule jusqu'au 3 avril.

Publié: 26 Mars 2023 à 14h00



La cohabitation entre vélos et voitures en ville est parfois encore périlleuse. PHOTO BAZIZ CHIBANE -

VDNPQR

Par Matthieu Delcroix

Modifié: 26 Mars 2023 à 15h33 Temps de lecture: 4 min Partage :

1. Pourquoi un plan de mobilité ?

Il y a eu le premier plan de déplacements urbain (PDU) métropolitain pour la période 2000-2010 ; puis un second, de 2010 à 2020. Dont l'un des actes fortes était... [le doublement de la ligne 1 du métro, qui se fait toujours attendre](#), Alstom étant embourbé dans son système de pilotage. LE PDU a laissé place au PDM, le plan de mobilité. La Métropole européenne de Lille planche donc sur

son PDM 2020-2035. Un outil censé gérer « *l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement* », et qui vise aussi l'amélioration du cadre de vie, notamment par la réduction de l'émission de polluants dans l'atmosphère.

Le [projet de plan de mobilité](#) a été présenté aux élus métropolitains en juin 2022. Il fait aujourd'hui l'objet, jusqu'au 3 avril, d'une enquête publique auprès des habitants.

2. Une mobilité « centrée autour des modes routiers »

Les documents de la MEL le reconnaissent sans ambages : au sein de la métropole lilloise, on assiste à « *une mobilité quotidienne centrée autour des modes routiers rendant difficile la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et de polluants locaux* ».



La voiture occupe encore une place prépondérante en ville. Ce PDM doit inverser la tendance. PHOTO ARCHIVES BAZIZ CHIBANE - VDNPQR

La voiture continue à occuper une place (trop) forte, avec près de 60 % des déplacements quotidiens (2,4 des 4,2 millions de déplacements quotidiens). Le précédent PDU avait pourtant écrit noir sur blanc un objectif à l'horizon 2020 : 35 %. Les métropolitains sont « *de plus en plus dépendants de la voiture* », déplore la MEL. L'usage de la voiture avait baissé au début des années 2000, mais il est « *reparti à la hausse durant les années 2010* ». Donnée intéressante :

on compte presque autant de voitures que de vélos (500 000) au sein des foyers métropolitains. Pourtant, et bien que la moitié des déplacements s'effectuent dans un rayon de moins de trois kilomètres, « *les voitures sont trente fois plus utilisées que les vélos* » !

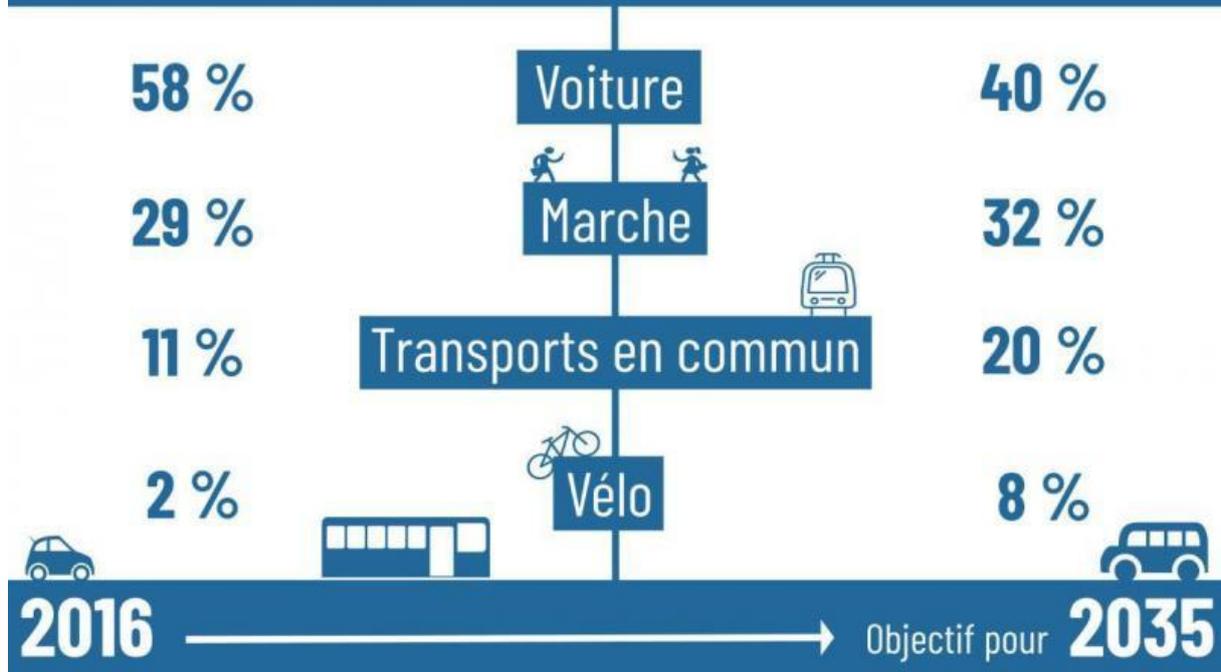
3. La MEL paie le retard accumulé



Deux nouvelles lignes de tramway vont voir le jour dans la métropole lilloise, à l'horizon 2030. PHOTO FLORENT MOREAU - VDNPQR

Certes, depuis trois ou quatre ans, la Métropole européenne de Lille affiche un volontarisme en termes de soutien aux mobilités douces : [deux milliards](#) pour la création de deux nouvelles lignes de tramway et de bus à haut niveau de service (horizon 2028-2029 pour les premières concrétisations) ; 100 millions pour [un plan vélo](#) ; un [plan marche](#) pour encourager les métropolitains à user davantage leurs souliers... On pense aussi à [l'écobonus](#) ou « péage positif », qui va être lancé cette année, destiné à encourager les habitants à délaissier leur voiture.

Quels modes de déplacement dans la métropole lilloise ?



Mais si la MEL déploie autant d'énergie et dépense à coups de centaines de millions d'euros, c'est aussi pour rattraper le retard accumulé, notamment dans les années 2010. Si la voiture reste le mode de déplacement favori des métropolitains, c'est surtout faute d'alternatives intéressantes et concurrentielles. Il aura fallu que la couronne nord-ouest (Saint-André, Marquette, Wambrechies...) s'urbanise fortement, que le sud de la métropole, autour de Seclin, soit engorgé chaque matin sur l'A1 pour qu'une extension du réseau de tram soit envisagée. Il aura fallu une crise sanitaire pour donner un coup de fouet au développement de pistes et voies cyclables, avec par exemple [des « coronapistes » aménagées en urgence puis pérennisées](#).

Tout n'est pas noir : entre 2010 et 2019, « l'usage du réseau de transports collectifs urbains a progressé de 22 % », relève la MEL. C'est notable pour le tramway (+ 35 %) et le métro (+ 22 %), un peu moins pour le bus (+ 15 %).

4. Quelles priorités d'ici 2035 ?



La MEL doit aussi s'adapter aux nouveaux modes de déplacements, comme la trottinette électrique. PHOTO THIERRY THOREL - VDNPQR

Dans son « Plan d'action », la MEL en a listé 52, regroupées en cinq chapitres. Elle annonce vouloir prendre sa part dans « *la diminution du trafic automobile* » : « *La seule mise en place de transports collectifs supplémentaires n'est pas suffisante.* » Elle doit être combinée, est-il écrit, avec des « *contraintes de stationnement* », une tarification de stationnement « *incitative* » pour les véhicules propres... La place de la voiture en centre-ville doit être « *objectivée* », assume la MEL. Qui appelle à « *la conception d'espaces publics limitant la place de la voiture au profit d'autres usages* ». Une mini-révolution.



Des «coronapistes» avaient été aménagées lors du déconfinement, beaucoup ont été pérennisées. PHOTO ARCHIVES BAZIZ CHIBANE - VDNPQR

Autres ambitions affichées : faire de la marche « *le premier mode de déplacement* » ; et « *stimuler* » la pratique du vélo. Des réflexions devraient aussi s'engager sur le covoiturage, la logistique urbaine... Des chantiers tous azimuts pour une métropole moins dépendante à la voiture d'ici 2035 ?

Affichage dynamique

Affichage dynamique dans le réseau de métro (Ilevia), du 6 au 13 mars, sous la forme de spots de 10 secondes sur 37 écrans, passage 80 000 fois.

Spots radio

Spot radio du 13 au 24 mars, diffusé sur Europe 2 Lille et RFM Lille, sous la forme de spots de 20 secondes, à raison de 6 spots par jour, soit un total de 120 spots pour les 2 radios.

Site web de MEL

Sur le site : <https://participation.lillemetropole.fr/processes/concertationplandemobilite>

- Actualité publiée depuis le 24 février 2023.
- Visuel en Home page depuis le 13 mars 2023.

The screenshot displays the website for the 'Plan de mobilité 2035' project. At the top, a red banner reads 'Plan de mobilité 2035 - Je contribue au projet jusqu'au 3 avril 2023 inclus.' Below this is a navigation bar with 'Accueil', 'Participer', and 'À propos'. The main content area features a large red banner with the text 'MEL, Plan de mobilité - réinventons les déplacements du quotidien' and 'Concertation citoyenne sur le Plan de mobilité de la MEL'. To the right of this banner, a white box indicates 'ÉTAPE 6 SUR 6' and 'Enquête publique 28/02/2023 - 03/04/2023' with a link 'Voir les étapes'. Below the banner is a horizontal menu with items: 'PRÉSENTATION', 'COMMENT PARTICIPER ?' (with a speech bubble icon), 'PLUS D'INFOS' (with an information icon), 'VOS PROPOSITIONS' (with a document icon), 'VOS BESOINS ET ATTENTES' (with a speech bubble icon), and 'VOUS ÊTES UNE STRUCTURE' (with a building icon). At the bottom, a light blue box contains the text: 'L'enquête publique relative à ce projet est ouverte du 28 février 2023 et jusqu'au 3 avril 2023 inclus, période durant laquelle vous pouvez donner votre avis sur le projet. Pour plus d'information sur le dossier, sur les modalités de participation / contributions, ainsi que sur les permanences de la'.

Réseaux Sociaux

Twitter

Posts le 28 février et le 18 mars, et relance le 29 mars 2023



Facebook

Post le 28 février et relance le 29 mars 2023.

